

Date de révision 05-nov.-2019

Numéro de révision 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit P-fertilizers

Codes produit 5134

Numéro d'enregistrement REACH Tous les composants sont conformes à REACH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fertilisant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ICL Europe.
Prinsenhof Building Koningin Wilhelminaplein 30
1062 KR, Amsterdam, Pays-Bas
Tel: +31 20 800 5 867;
Fax: +31 20 800 5 805
e-mail: msdsinfo@icl-group.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe +31-20-5815100 (24 heures par jour, 365 jours par an)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1 - (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Superphosphate, concentrated (TSP) , Superphosphates



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	% massique	Annexe	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Superphosphate, concentrated (TSP)	65996-95-4	266-030-3	0-100	-	Eye Dam. 1, H318	01-2119493057-33
Superphosphates	8011-76-5	232-379-5	0-100	-	Eye Dam.1, H318	01-2119488967-11
magnesium oxide	1309-48-4	215-171-9	0-35	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Contact oculaire	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente NE PAS faire vomir Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Sensation de brûlure.
------------------	-----------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter en fonction des symptômes et des besoins.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

Produits de combustion dangereux Oxydes de phosphore,. Oxydes de soufre. Fluorures. Composés chlorés.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter toute génération de poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter toute génération de poussières. Assurez-vous que la ventilation soit adéquate. .

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Entreposer dans un lieu sec et bien aéré. à l'écart des matières incompatibles (cf. section 10).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Pas d'exigences spécifiques.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Superphosphate, concentrated (TSP) 65996-95-4	-	-	-	-	-
Superphosphates 8011-76-5	-	-	-	-	-
magnesium oxide 1309-48-4	-	TWA: 10 mg/m ³ (inhalable dust, as Mg) TWA: 4 mg/m ³ (fume and respirable dust, as Mg) STEL: 30 mg/m ³ (inhalable dust) STEL: 12 mg/m ³ (fume and respirable dust)	TWA: 10 mg/m ³ (fume)	TWA: 10 mg/m ³ (dust and fume)	-
Nom chimique	TLV ACGIH	Italie	Portugal	Pays-Bas	Norvège
Superphosphate, concentrated (TSP) 65996-95-4		-	-	-	-
Superphosphates 8011-76-5		-	-	-	-
magnesium oxide 1309-48-4	TWA: 10 mg/m ³ inhalable particulate matter	-	TWA: 10 mg/m ³ (inhalable fraction)	-	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³

DNELs pour les employés

Nom chimique	Aigus - effets locaux	Aigus - effets systémiques	Effets locaux à long terme	Effets systémiques à long terme
Superphosphate, concentrated (TSP) 65996-95-4	-	-	-	2.9 mg/m ³ (inhalation) 4.2 mg/kg bw/jour (cutané)
Superphosphates 8011-76-5	-	-	-	3.1 mg/m ³ (inhalation) 17.4 mg/kg bw/jour (cutané)
magnesium oxide 1309-48-4	-	-	-	-

DNELs pour la population en générale

Nom chimique	Aigus - effets locaux	Aigus - effets systémiques	Effets locaux à long terme	Effets systémiques à long terme
Superphosphate, concentrated (TSP) 65996-95-4	-	-	-	0.72 mg/m ³ (inhalation) 2.1 mg/kg bw/jour (cutané) 0.42 mg/kg bw/jour (oral)
Superphosphates	-	-	-	0.9 mg/m ³ (inhalation)

8011-76-5				10.4 mg/kg bw/jour (cutané) 2.1 mg/kg bw/jour (oral)
magnesium oxide 1309-48-4	-	-	-	-

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau	Sédiment	Terrestre	Impact sur le traitement des eaux usées	Oral(e)
Superphosphate, concentrated (TSP) 65996-95-4	-	-	-	-	-
Superphosphates 8011-76-5	1.7 mg/l (eau potable) 0.17 mg/l (eau douce) 17 mg/l (émissions intermittentes)	-	-	10 mg/l	-
magnesium oxide 1309-48-4	-	-	-	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Douches
Rince-oeils
Systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Caoutchouc butyle. Chloroprene gloves. Caoutchouc nitrile.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

Type de filtre : FFP2. Filtre P2.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État physique**

Solide

Aspect

granules
poudre

Couleur

marron clair

Odeur

Gris
Inodore.

Propriété**Valeurs****Remarques Méthode****pH**

2.2-4.4

Point de fusion / point de

Sans objet

congélation		Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	Sans objet .	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	Sans objet .	Aucun(e) connu(e)
Taux d'évaporation	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable .	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Partiellement soluble	
Solubilité(s)	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	. Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	>200 °C	
Viscosité cinématique	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Propriétés comburantes	La structure n'indique aucune propriété d'oxydation	
Propriétés explosives	Le produit ne présente pas de risque d'explosion	

9.2. Autres informations

Point de feu	Aucune information disponible
Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	1000-1100 kg/m ³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Stable dans les conditions normales.
------------	--------------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Réagit avec des alcalis rejetant de l'ammoniaque.
--------------------------------------	---

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Le mélange avec l'urée provoque la formation de phosphate d'urée très gluant. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer. Exposition à l'eau.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Bases. Acides forts.
------------------------	----------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Oxydes de phosphore,. Oxydes de soufre. Fluorures. Composés chlorés.
-------------------------------------	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit**Informations sur les voies d'exposition probables**

Contact oculaire	Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des brûlures.
Ingestion	L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Rougeur. Brûlure. Risque de cécité.
------------------	-------------------------------------

Mesures numériques de toxicité**Toxicité aiguë**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	4,627.20 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	10,000.00 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Superphosphate, concentrated (TSP)	=3986 mg/kg (Rat)	>5000 mg/kg (Rat)	>4.84 mg/L (Rat) 4h
Superphosphates	=3986 mg/kg (Rat)	>5000 mg/kg (Rat)	>5 mg/L (Rat) 4h
magnesium oxide	3870 mg/kg (male) 3990 mg/kg (female)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Risque de lésions oculaires graves. Classification d'après les données disponibles pour les composants.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	Union européenne
Superphosphate, concentrated (TSP) 65996-95-4	-	-	-	-
Superphosphates 8011-76-5	-	-	-	-
magnesium oxide 1309-48-4	-	-	-	-

Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
--------------------------------------	---

STOT - exposition unique	Aucun effet sur des organes cibles spécifiques n'a été identifié
---------------------------------	--

STOT - exposition répétée	Aucun effet sur des organes cibles spécifiques n'a été identifié
----------------------------------	--

Danger par aspiration

Non attendu(e)(s).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Écotoxicité .

Informations sur les composants

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés	Toxicité pour les micro-organismes
Superphosphate, concentrated (TSP)	EC50: >87.6 mg/L (72h, algae)	LC50: >85.9 mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	LC50: 1790 mg/L (72h, Daphnia carinata)	-
Superphosphates	EC50: >87.6 mg/L (72h, algae)	LC50: >85.9 mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	LC50: 1790 mg/L (72h, Daphnia carinata)	-
magnesium oxide	-	-	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Pas applicable aux sels inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Pas censé se bioaccumuler.

Nom chimique	Coefficient de partage
Superphosphate, concentrated (TSP)	-
Superphosphates	-
magnesium oxide	-

12.4. Mobilité dans le sol

N'est pas supposé s'adsorber dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB .

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Superphosphate, concentrated (TSP)	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Superphosphates	L'évaluation PBT ne s'applique pas
magnesium oxide	L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas pénétrer en grande quantité dans les eaux usées parce qu'il peut nourrir les végétaux et provoquer l'eutrophication.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer soigneusement conformément aux réglementations locales/nationales.

Emballages contaminés

Les conteneurs vides devront être éliminés conformément à toutes les lois et réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID Non réglementé

IMDG Non réglementé

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Pas applicable

ICAO/IATA Non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
Superphosphates 8011-76-5	RG 32

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Inventaires internationaux

Les numéros du registre CAS des composants dangereux du SGH mentionnés à la section 3 peuvent différer des substances figurant à la section 15 en raison des exigences de couverture de l'inventaire des produits chimiques du pays ou de la région, mais restent en conformité avec l'inventaire

TSCA	Répertorié ou exclu
DSL	Non répertorié
ENCS	Non répertorié
IECSC	Non répertorié
KECL	Non répertorié
PICCS	Non répertorié
AICS (Australie)	Répertorié ou exclu
NZIoC	Répertorié ou exclu

TCSI	Non répertorié
NCI	Répertorié ou exclu
TECI	Non répertorié
NSQ	Non répertorié

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
TCSI - Inventaire des substances chimiques de Taiwan
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
NCI - Inventaire des produits chimiques du Vietnam
TECI - Inventaire des substances chimiques existantes de la FDA en Thaïlande
NSQ Mexique - Inventaire national des Substances chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Remarque sur la révision Le symbole (*) en marge de la présente FDS indique que la ligne correspondante a été révisée

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Agence européenne des produits chimiques
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Classification SGH, Japon
 Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS)
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
 National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)
 NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)
Organisation mondiale de la santé

Préparée par HERA
e-mail:msdsinfo@icl-group.com
tel. : +/972-8-6297835
www.icl-group.com

Date de révision 05-nov.-2019

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Bien que les informations et recommandations énoncées aux présentes (ci-après « informations ») soient données de bonne foi et sont crues être correctes à la date de ceci, nous ne faisons aucune déclaration en ce qui concerne leur exhaustivité ou leur exactitude. Les informations vous sont fournies sous la condition que les personnes recevant les informations feront, avant l'utilisation, leur propre choix en ce qui concerne la sécurité et la convenance à leurs buts. Nous ne serons en aucun cas responsables pour des dommages de quelle que nature que ce soit dûs à l'utilisation ou au crédit accordé à ces informations. En outre, nous ne serons pas responsables de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation anormale, de tout manque à suivre les pratiques recommandées ou à tout danger inhérent à la nature du produit.

AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER, OU DE TOUTE AUTRE NATURE, N'EST FAITE CI-DESSOUS EN CE QUI CONCERNE CES INFORMATIONS OU LE PRODUIT AUQUEL CES INFORMATIONS SE RAPPORTENT;.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Nom du produit: P-fertilizers

Annexe: Scénario d'exposition 1

· Désignation brève du scénario d'exposition

Usage industriel pour la formulation de préparations, usage intermédiaire et usage final dans des contextes industriels

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

· Catégorie du produit

PC12 Engrais

PC19 Intermédiaire

· Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Toutes les Catégories de traitement sont couvertes par ce scénario de contribution puisque toutes les Conditions opérationnelles (OC) et toutes les Mesures de gestion de risque (RMM) sont identiques.

· Conditions d'utilisation

· Durée et fréquence

Fréquence d'utilisation:

5 jour de travail/semaine.

>4 h (>moitié de la séance de travail).

· Environnement

Aucune évaluation environnementale n'a été effectuée car la substance/mélange ne répond pas aux critères de classification dangereuse pour l'environnement.

· Paramètres physiques

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la mélange.

· Etat physique

Solide sous diverses formes

Liquide

Peu de poussière

· Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité non applicable

· Autres conditions d'utilisation

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Utilisation intérieure.

Une protection respiratoire personnelle n'est normalement pas nécessaire.

· Mesures de gestion des risques

· Protection du travailleur

· Mesures de protection organisationnelles non applicable

Nom du produit: P-fertilizers

· **Mesures techniques de protection**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation de poussière.

· **Mesures personnelles de protection**

Lunettes de protection hermétiques (EN 166)

Eviter tout contact avec les yeux.

· **Mesures pour l'élimination**

· **Type du déchet 02 01 08***: déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

· **Estimation de l'exposition**

Une approche qualitative a été employée pour conclure à l'usage en toute sécurité par les travailleurs.

Le principal effet toxicologique est l'irritation des yeux (point d'extrémité local), pour lequel aucun DNEL ne peut être dérivé car aucune information de réponse de dose n'est disponible. Puisque des effets systémiques minimaux ont été constatés à de tels niveaux élevés de substance auxquels les êtres humains ne sont normalement pas exposés (cf. DNEL), une évaluation quantitative n'est pas considérée comme étant nécessaire.

· **Environnement**

Aucune évaluation environnementale n'a été effectuée car la substance/mélange ne répond pas aux critères de classification dangereuse pour l'environnement.

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

Aucune mesure de gestion de risque (RMM) autre que ce qui a été susmentionné n'est nécessaire pour garantir l'usage en toute sécurité pour les travailleurs.

· **Autres conseils de bonnes pratiques au-delà de REACH CSA :**

Respecter une bonne hygiène industrielle.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Gestion/supervision sur place pour vérifier si les RMM sur place sont utilisées correctement et si les OC sont respectées

Formation du personnel aux bonnes pratiques

.....

Annexe: Scénario d'exposition 2

· **Désignation brève du scénario d'exposition** Utilisation professionnelle.

· **Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie du produit PC12** Engrais

· **Catégorie du procédé**

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Nom du produit: P-fertilizers

· **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Toutes les Catégories de traitement sont couvertes par ce scénario de contribution puisque toutes les Conditions opérationnelles (OC) et toutes les Mesures de gestion de risque (RMM) sont identiques.

· **Conditions d'utilisation**

· **Durée et fréquence**

Fréquence d'utilisation:

5 jour de travail/semaine.

>4 h (>moitié de la séance de travail).

· **Environnement**

Aucune évaluation environnementale n'a été effectuée car la substance/mélange ne répond pas aux critères de classification dangereuse pour l'environnement.

· **Paramètres physiques**

· **Etat physique**

Solide

Liquide

Peu de poussière

· **Autres conditions d'utilisation**

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

Une protection respiratoire personnelle n'est normalement pas nécessaire.

· **Mesures de gestion des risques**

· **Protection du travailleur**

· **Mesures techniques de protection**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation de poussière.

Eviter d'asperger. Utiliser des diffuseurs spécifiques et des pompes spécifiquement conçues pour empêcher les éclaboussures/déversements/expositions

· **Mesures personnelles de protection** Lunettes de protection hermétiques (EN 166)

· **Mesures pour l'élimination**

· **Type du déchet 02 01 08***: déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

· **Estimation de l'exposition**

Une approche qualitative a été employée pour conclure à l'usage en toute sécurité par les travailleurs.

Le principal effet toxicologique est l'irritation des yeux (point d'extrémité local), pour lequel aucun DNEL ne peut être dérivé car aucune information de réponse de dose n'est disponible. Puisque des effets systémiques minimaux ont été constatés à de tels niveaux élevés de substance auxquels les êtres humains ne sont normalement pas exposés (cf. DNEL), une évaluation quantitative n'est pas considérée comme étant nécessaire.

· **Environnement**

Aucune évaluation environnementale n'a été effectuée car la substance/mélange ne répond pas aux critères de classification dangereuse pour l'environnement.

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

Aucune mesure de gestion de risque (RMM) autre que ce qui a été susmentionné n'est nécessaire pour garantir l'usage en toute sécurité pour les travailleurs.

· **Autres conseils de bonnes pratiques au-delà de REACH CSA :**

Gestion/supervision sur place pour vérifier si les RMM sur place sont utilisées correctement et si les OC sont respectées

Formation du personnel aux bonnes pratiques

Respecter une bonne hygiène industrielle.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

.

Nom du produit: P-fertilizers

Annexe: Scénario d'exposition 3

- **Désignation brève du scénario d'exposition** Usage final d'engrais et d'autres produits par les consommateurs
- **Secteur d'utilisation** SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit** PC12 Engrais
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
 - ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
 - ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition** Apport d'engrais
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** non applicable
- **Environnement**

Aucune évaluation environnementale n'a été effectuée car la substance/mélange ne répond pas aux critères de classification dangereuse pour l'environnement.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique**
 - Solide
 - Liquide
 - Peu de poussière
- **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** non applicable
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**
 - Utilisation intérieure.
 - Utilisation extérieure.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures personnelles de protection** Lunettes de protection
- **Mesures pour l'élimination**
- **Type du déchet** 02 01 08*: déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
- **Estimation de l'exposition**

Une approche qualitative a été employée pour conclure à l'usage en toute sécurité par les travailleurs.
Le principal effet toxicologique est l'irritation des yeux (point d'extrémité local), pour lequel aucun DNEL ne peut être dérivé car aucune information de réponse de dose n'est disponible. Puisque des effets systémiques minimaux ont été constatés à de tels niveaux élevés de substance auxquels les êtres humains ne sont normalement pas exposés (cf. DNEL), une évaluation quantitative n'est pas considérée comme étant nécessaire.
- **Environnement**

Aucune évaluation environnementale n'a été effectuée car la substance/mélange ne répond pas aux critères de classification dangereuse pour l'environnement.
- **Guide pour l'utilisateur en aval**

Aucune mesure de gestion de risque (RMM) autre que ce qui a été susmentionné n'est nécessaire pour garantir l'usage en toute sécurité pour les consommateurs.
- **Autres conseils de bonnes pratiques au-delà de REACH CSA :**
 - Eviter la formation de poussière.
 - Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
 - ..